

Insecticide interdit dans le colza : un problème persistant pour les abeilles et les apiculteurs

Des analyses récentes de la Fondation Aurelia ont révélé la présence de « thiaclopride », insecticide interdit dans l'UE, dans le miel de colza. Cette substance active très dangereuse pour les abeilles, appartenant à la famille des néonicotinoïdes, n'aurait pas dû être utilisée pour la saison de culture du colza 2021. Avant la saison 2022, il est urgent d'agir. Les autorités compétentes doivent s'assurer que les conditions d'utilisation en vigueur sont effectivement respectées et mieux protéger les abeilles et les produits apicoles contre la contamination par les pesticides.

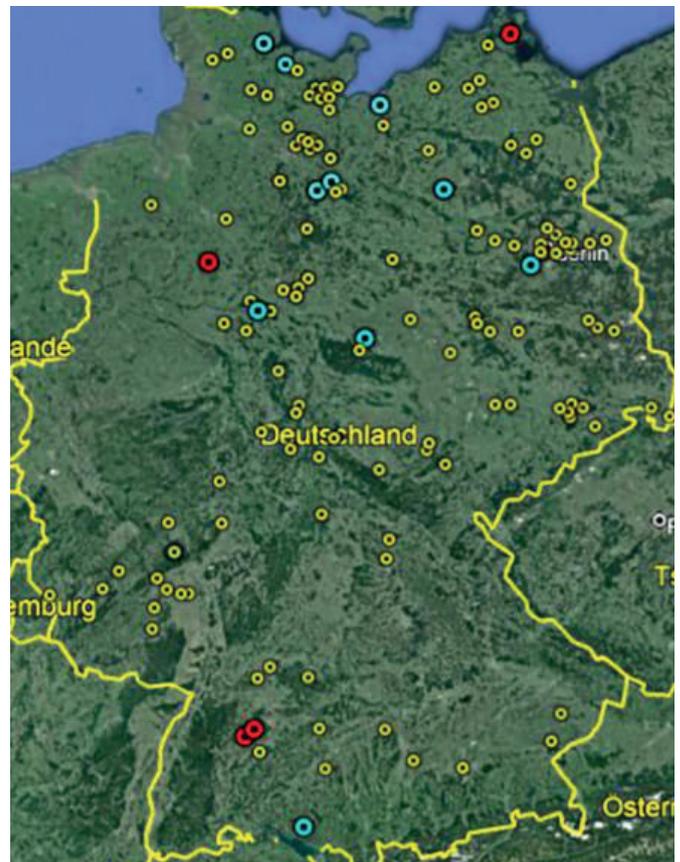
Berlin, le 16 mars 2022 - La Fondation Aurelia a analysé les miels de colza de toute l'Allemagne pour détecter la présence de néonicotinoïdes afin de vérifier si les interdictions et les conditions d'utilisation de ces pesticides sont respectées.

Voici un petit aperçu des principaux résultats :

- des néonicotinoïdes ont été détectés dans 16 des 152 échantillons analysés, soit 10,5% des miels sont contaminés par des néonicotinoïdes (avec une limite de détection de 5µg/kg). Les deux substances actives détectées sont l'acétamipride et le thiaclopride et toutes deux ont des effets délétères sur la santé des abeilles et d'autres insectes, même à très faibles doses ;
- 4 échantillons, soit 2,6% des échantillons, dépassent la LMR, c'est-à-dire la limite légale de la quantité maximale de résidus de pesticides autorisée dans le produit. Parmi eux, trois concernent l'acétamipride (50µg/kg) ;
- 10 échantillons, soit environ un miel sur quinze, contenaient du thiaclopride, une substance interdite dans l'UE. Cela correspond à 6,6% des échantillons. Un échantillon dépassait la LMR, qui est de 200µg/kg pour le thiaclopride.

En résumé, on constate une amélioration réjouissante de la diminution de la contamination du miel de colza par les néonicotinoïdes. La présence de thiaclopride dans dix échantillons doit toutefois être considérée comme problématique. Cette substance active a été interdite d'utilisation en août 2020 pour des raisons de santé humaine. Les dates limites de vente et d'utilisation des produits utilisés en pulvérisation contenant du thiaclopride ont pris fin le 3 février 2021 en Allemagne.

Comme la substance active est généralement pulvérisée lors de la floraison du colza en avril-mai, la pulvérisation n'était plus autorisée pendant la saison de culture du colza 2021. Les résultats de l'enquête suggèrent que les producteurs de colza ont tout de même épandu. Manifestement, l'interdiction n'a pas été mise en œuvre de manière satisfaisante et son application n'a pas été suffisamment contrôlée par les autorités phytosanitaires compétentes. Il est urgent que les autorités prennent des mesures supplémentaires afin de garantir la protection des abeilles et des pollinisateurs au printemps 2022.



Carte de l'Allemagne représentant la localisation des échantillons de miel de colza analysés

En rouge : les miels dont le contenu en thiaclopride dépasse la LMR ;
En bleu : les miels dont le contenu dépasse la limite de quantification ;
En jaune : aucune trace détectée.

Afin de garder un œil critique sur l'utilisation des néonicotinoïdes sur colza et d'améliorer la qualité des données, il est nécessaire de disposer d'une base de données sur la contamination du miel de printemps par les néonicotinoïdes, la Fondation Aurelia a l'intention de répéter ces analyses effectuées en 2022.

Plus d'informations en allemand sur :
<https://www.aurelia-stiftung.de>